les postiers pourront, à compter de 2018, guider les personnes qui ont besoin d’aide pour remplir leur feuille d’impôts...

La Poste prévoit d’instaurer un nouveau service payant à partir de l’an prochain. Les personnes qui en ressentent le besoin pourront trouver de l’aide auprès des guichetiers de leur bureau de Poste afin de remplir correctement leur déclaration d’impôts en ligne, indique Europe 1.

La déclaration annuelle de revenus relève du casse-tête pour certains contribuables.

C’est d’autant plus le cas pour celles et ceux qui ne bénéficient pas d’un accès à Internet, alors que la déclaration dématérialisée remplacera définitivement l’ancienne feuille papier en 2019.

Alors que la DGFiP ne cesse de promouvoir l'accueil dématérialisé, soucieuse de générer des économies en emplois, les usagers se voient contraint de recourir à des prestations payantes pour accéder à un service public de base mais pourtant primordial !

Pour la CGT Finances Publiques, ceci a de quoi lourdement inquiéter sur la qualité du service public : alors que la formation professionnelle à la DGFiP est fortement mise en danger, quelle seront les formations dispensées aux salariés de La Poste qui seront chargés d'aider et conseiller les usagers dans leurs démarches ?

Quelles seront les garanties des usagers sur la fiabilité des renseignements qui leurs seront donnés ? Quels recours leurs seront offerts en cas d'erreur de bonne foi ?

Pour la CGT Finances Publiques, le seul gage d'un service public fiable et de qualité c'est de garantir l'accès gratuit à celui-ci dans une administration dont c'est la mission !

Public: SIP
Accueil

Leave this field blank